



CANIS ETHICA
A l'attention de Madame Thilo HANE
Présidente-fondatrice
8 rue de la Roche
35400 SAINT MALO

Paris, le 8 octobre 2018

N/Réf : 1A 151 072 9069 8

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre courrier du 2 octobre 2018.

J'ai répondu à votre demande concernant la position officielle de l'Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie (AFVAC) quant à la fréquence, les protocoles d'utilisation des médicaments immunologiques (vaccins) en France sur les chiens et les chats au vu de l'appartenance de la France à l'Europe par courrier adressé le 17 septembre.

Votre courrier ne fait en rien état des arguments développés.

L'AFVAC ne vous rejoint pas dans votre analyse.

Comme je vous l'ai dit, notre association œuvre depuis soixante ans pour une réussite des soins prodigués aux animaux de compagnie par notre profession.

La notion « d'impasse » ne peut être retenue. Nous lui préférons au contraire l'ouverture vers l'optimisation des soins actuels et futurs, vers la volonté d'assurer le bien-être des animaux, de leurs détenteurs et de ceux qui les soignent.

L'AFVAC prône la vigilance et aime construire dans le respect des données scientifiques que la médecine par les preuves (*Evidence Based Medicine*) lui suggère.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, mes meilleures salutations.

Jean-François ROUSSELOT
Président de l'AFVAC